

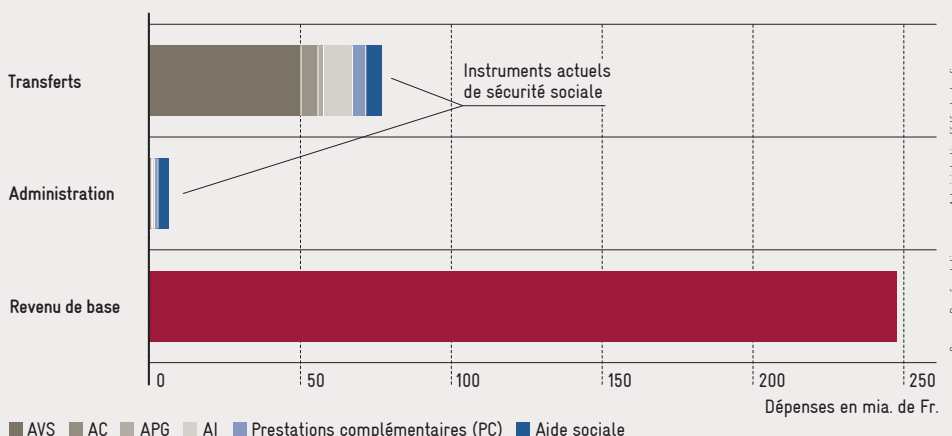
Revenu sans base

Le revenu de base inconditionnel (RBI) est antilibéral, antisocial et inéquitable. Il favoriserait précisément la division sociale contre laquelle ses partisans mettent en garde.

Contexte

Le RBI fait toujours l'objet de débats, bien que le peuple ait clairement rejeté son introduction en 2016. A l'époque, les initiateurs envisageaient de verser 2500 francs par mois à toutes les personnes adultes. Adapté à l'évolution des salaires nominaux, cela correspondrait aujourd'hui à 2650 francs, ce qui représente un engagement de 248 milliards de francs par an. Mais à quoi bon ? Avec l'aide sociale, la Suisse dispose déjà d'un revenu de base. Sauf que celui-ci doit remplir des conditions, et ce pour des raisons justifiées. En effet, toute mesure de sécurité sociale fait face à un trilemme : financement, niveau de couverture minimale et incitation au travail. Sans conditions, il n'est pas possible de trouver un optimum dans ce trilemme.

Triplement des dépenses de sécurité sociale



Les partisans libéraux du RBI argumentent que cela permettrait de réduire les coûts administratifs. Mais les frais de mise en œuvre (6 mia. de Fr.) pour les instruments actuels (77 mia. de Fr.) semblent dérisoires en comparaison d'un RBI de 248 mia. de Fr. par an.

Faits

52%

Un RBI de l'ampleur mentionnée correspondrait à plus de la moitié du volume total des salaires actuels (474 mia. de Fr.). Cet argent ne serait donc plus lié à une prestation de travail, mais serait versé à la population indépendamment de celle-ci.

■ Financement par la taxe sur la valeur ajoutée:

Si un RBI versé de manière strictement indépendante du revenu du travail devait être financé par la TVA, il faudrait augmenter le taux de TVA normal à 61%. L'inflation qui en résulterait dévaloriserait immédiatement le RBI.

■ Financement par les cotisations salariales:

Si un tel RBI devait être financé par des prélèvements sur les salaires, il faudrait verser 37 centimes supplémentaires dans la caisse du revenu de base pour chaque franc gagné, même en transférant les cotisations et impôts sociaux existants au RBI.

■ Financement par le biais de taxe sur les microtransactions:

Il est totalement illusoire de penser qu'un tel impôt permettrait de générer 248 mia. de Fr. (ou même une fraction de ce montant) étant donné que la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur financier n'est que de 71 mia. de Fr.

■ Pas d'ajout, mais un complément:

Si le RBI n'était versé qu'à titre de complément – «que manque-t-il pour atteindre 2650 Fr. par mois?» – il serait certes finançable dans un premier temps, mais il aurait un effet incitatif désastreux sur le travail à temps partiel et sur tous les emplois à bas salaire.

En résumé

Le RBI est **antilibéral** parce qu'il reporte sur la collectivité la responsabilité de subvenir à ses besoins. Il s'agit aussi d'une mesure **antisociale et inéquitable**, car elle ne fait pas de distinction entre les personnes en incapacité de travailler et celles qui ne le souhaitent pas. En conséquence, de plus en plus de personnes sont

susceptibles de se retirer de la vie active à plus ou moins long terme, ce qui ferait **diminuer la création de valeur ajoutée** et il y aurait donc **moins d'argent à disposition pour financer le RBI**. Cela ne donnerait **pas lieu à un Etat social stable**. Le défi de notre époque est justement de continuer à permettre au plus grand nombre possible de personnes de participer à la vie active.

